



**COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT  
UFR Sciences humaines  
Année universitaire 2021-2022**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2;  
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2020 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master mention Psychologie parcours Psychopathologie clinique, psychologie médicale et psychothérapies** est ainsi constituée pour l'année universitaire 2021-2022.

**Présidente : Alexandra LAURENT, Professeure de psychologie clinique**

**Membres :**

**Daniel DERIVOIS, Professeur de psychologie clinique**

**Héloïse HALIDAY, Maîtresse de conférences de psychologie clinique**

**Baptiste LIGNIER, Maître de conférences de psychologie clinique**

**Anne MASSELIN-DUBOIS, Maîtresse de conférences de psychologie clinique**

**Christelle VIODE, Maîtresse de conférences HDR de psychologie clinique**

**Article 2 :**

Le Directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines et sur le site internet de l'UFR. De surcroît, le présent arrêté est transmis à la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière des Universités.

Fait à DIJON, le 5 mars 2021

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

  
Philippe SALVADORI